# GABARIT DE POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



Une politique est un cadre de référence qui énonce les orientations liées à la mission et aux attributions d'un organisme public en matière de protection des renseignements personnels. Elle détermine les objectifs qu'elle poursuit ainsi que les principes directeurs sur lesquels se fondent les décisions à ce sujet.

INFORMATION GÉNÉRALE
Titre de la politique :
Unité administrative responsable :
Adoptée par : Préciser l'instance en fonction de la réalité de l'organisme public (ex. : comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la personne responsable de la protection des renseignements personnels, la directrice générale ou le directeur général, etc.)
Date de l'adoption :
Date d'entrée en vigueur :

## INTRODUCTION

### MISE EN CONTEXTE

Énoncer les besoins comme les orientations gouvernementales, les éléments stratégiques, les lois, les règlements et les normes sur lesquels se fonde l'élaboration de la politique.

#### **CHAMP D'APPLICATION**

Décrire la portée de la politique en précisant clairement le « qui » et le « comment » ainsi que l'application de la politique, soit ce qu'elle vise ou ne vise pas afin d'éviter les ambiguïtés de compréhension.







## ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

#### **OBJECTIFS ET ORIENTATIONS**

Préciser les objectifs et les orientations stratégiques de l'organisme public en lien avec la politique.

#### Exemples:

- Assurer la confidentialité des renseignements personnels;
- Garantir une protection accrue des renseignements personnels;
- Assurer une <u>transparence</u> en matière de renseignements personnels ;
- <u>Gérer les risques</u>;
- <u>Démontrer</u> le respect des obligations légales.

#### PRINCIPES DIRECTEURS

Mentionner les principes directeurs que l'organisme public souhaite mettre de l'avant par la politique.

#### Exemples:

- Agir de manière responsable;
- Protéger les renseignements personnels;
- Assurer une saine gouvernance.

### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE L'ORGANISME PUBLIC

Déterminer les rôles et les responsabilités des différents acteurs impliqués (ex. : catégories de membres du personnel, personnes ayant un rôle stratégique, etc.), y compris les comités notamment à consulter.

#### Exemples:

- Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- Comité sur la sécurité de l'information;
- Comité de transformation numérique.

### DÉFINITIONS

Intégrer des <u>définitions</u>, s'il y a lieu, afin d'harmoniser et de simplifier la compréhension des termes utilisés.

## 

